

direction
départementale
de l'Équipement

Pyrénées-
Atlantiques



Service
Aménagement
Urbanisme
Déplacement

Pôle Urbanisme

Grand Pau-Val d'Adour

ARRETE PREFECTORAL

APPROUVANT LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

DE LA COMMUNE DE MAUCOR

2007-110-17

=====

LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.111-1, L.124-1, L.124-2, L.421-2-1, L.421-2-6, R.124-1 et suivants ;

VU la carte communale de Maucor approuvée par arrêté préfectoral n° 2004-229-10 du 16 août 2004 ;

VU l'arrêté du Maire de Maucor en date du 10 mars 2006 soumettant à enquête publique le projet de révision de la carte communale ;

VU les conclusions du Commissaire-Enquêteur ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Maucor en date du 29 novembre 2006 approuvant la révision de la carte communale ;

VU les lettres du Préfet en date des 24 janvier et 12 mars 2007 demandant au maire de compléter le dossier de la carte communale ;

SUR proposition du Directeur Départemental de l'Équipement ;

cité administrative
Boulevard Tourasse
64032 Pau cedex
téléphone :
05 59 80 86 00
télécopie :
05 59 80 86 07
mél. : DDE64
@equipement.gouv.fr
Internet : pyrenees-
atlantiques.equipement.
gouv.fr

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} – La révision de la carte communale de Maucor est approuvée telle qu'elle est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 – Les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le Code de l'Urbanisme seront délivrées par le Maire au nom de l'Etat.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs et des Informations de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

ARTICLE 4 – Le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques,

le Maire de la Commune de Maucor,

le Directeur Départemental de l'Equipement,

sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le 20 AVR. 2007



LE PREFET,
Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian Gueydan', written over the typed name.

Christian GUEYDAN